

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieille : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoit VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Délibération n°2022/006186

Rapport n°54 - CRR - Tarification des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire

CRR - Tarification des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Recettes internes »	Montant prévu au BP 2022 : 72 293€ Montant de l'opération : Non quantifiable

Résumé :

Il est proposé de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, une tarification pour les documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire conformément à ce qui est pratiqué dans les bibliothèques municipales de Besançon.

1) Contexte

La bibliothèque du Conservatoire installée au centre de documentation de la Cité des arts est un lieu de mise à disposition de la production éditoriale de documents liés à la musique, à la danse et au théâtre. En 2022, ce sont environ 400 usagers inscrits à la bibliothèque du Conservatoire : agents du conservatoire et du FRAC, élèves du Conservatoires et autres usagers extérieurs à ces deux structures.

L'inscription gratuite à la bibliothèque donne droit au prêt de documents : 20 documents pour 4 semaines et, pour les enseignants du Conservatoire, un nombre illimité de documents pour une année scolaire.

Ainsi que le prévoit le règlement intérieur de la bibliothèque (art. 3, « Obligations liées à la consultation et à l'emprunt ») l'emprunteur doit procéder au plus vite au rachat des documents non restitués, incomplets ou dégradés. Or, depuis plusieurs années, il est constaté que des documents empruntés ne sont pas rendus ou pas rendus dans les temps malgré une procédure de relance des usagers réalisée par la bibliothécaire du conservatoire.

Actuellement, ce sont environ une centaine de documents non encore rendus.

2) Enjeux

La spécificité de la bibliothèque du conservatoire implique des acquisitions souvent chères : partitions avec matériel d'orchestre, coffrets de CDs, DVDs, monographies, revues spécialisées... Il est rappelé qu'un budget annuel de 9 000 € est prévu pour ces acquisitions.

Une participation de l'utilisateur au coût de remplacement des documents non rendus ne pourra couvrir qu'une faible partie des dépenses de rachat.

Cependant cette participation financière, même symbolique, responsabilisera les usagers et aidera financièrement au remplacement de certains documents.

3) Propositions tarifaires

En s'appuyant sur les tarifs appliqués dans les bibliothèques municipales de Besançon et en tenant compte de la spécificité des documents de la bibliothèque du Conservatoire, il est proposé en cas d'impossibilité de rachat du document la tarification suivante :

Documents non rendus ou détériorés classés selon leur type	Proposition de tarifs
Livre adulte (pièces de théâtre, poésie, romans, nouvelles, contes, humour) et revue spécialisée	15€
Livre documentaire, essais, livre contenant un CD, partition de poche, méthodes de musique	22€
DVD, Cédérom, Blue Ray, livre contenant 1 DVD, partitions, partition contenant 1 CD ou 1 DVD, beaux livres	50€

Le règlement intérieur du Conservatoire (avec son annexe sur le règlement de sa bibliothèque) intègre ces nouvelles dispositions de prêt.

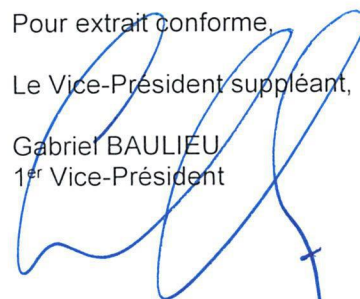
4) Application

Il est proposé que cette tarification s'applique à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et ne porte pas sur les ouvrages non rendus actuellement (soit une centaine de documents).

Après deux mails de rappel et à défaut de retour de ces prêts ou du rachat des documents non restitués, incomplets ou dégradés, un titre de recette sera émis par le Conservatoire à l'encontre des emprunteurs aux conditions tarifaires ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs des documents empruntés non rendus de la bibliothèque du Conservatoire.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*